

Sommaire

ARTICLE 1	Allégations et non-dits	3
	Réforme territoriale	3
	Ironie	3
	Appel à la grève	3
ARTICLE 2	Quels impôts pour financer les services publics locaux ?	4
	Fiscalité	4
	Maintenir un lien entre impôt et territoire	4
	L'autonomie fiscale, « pas une valeur sûre »	5
	Impôt citoyen	5
	Coûts des services publics	5
	Associer les entreprises	6
	Qu'est-ce qui rend l'impôt acceptable ?	6
ARTICLE 3	Egalité professionnelle femmes/hommes: les mesures du projet de loi fonction publique	7
	Six mesures	7
	Pas de fonds pour les collectivités	8
	Les syndicats vigilants sur une application à tous les agents	8
	Volonté d'avancer rapidement	8
	Deux autres réunions en 2019 et un tableau de bord de suivi des actions	9
ARTICLE 4	Avec le prélèvement à la source, « on a encore moins les moyens de taper sur les gros fraudeurs »	9
	« La grande réforme de simplification » s'avère... compliquée	10
	« Les mails s'accumulent tant, qu'on ne pourra jamais y répondre »	11
	Un logiciel vieux de 30 ans	11
	Plus le temps de faire du contrôle	12
	Souffrance au travail	12
	« Il nous arrive de ne plus dire que l'on travaille aux impôts, pour avoir la paix »	13
	Vers « une diminution de la richesse collective au profit de la richesse individuelle » ?	13

ARTICLE 5 INFORMATION	14
« Cela va vraiment être très violent » : des agents de Pôle emploi réagissent aux sanctions contre les chômeurs ..	14
« Désormais, pôle emploi a tout pouvoir. Il n’y a plus de regard extérieur »	15
« <i>Tout est plus dématérialisé. Les personnes un peu perdues vont l’être plus encore</i> »	15
Ces conseillers qui font de la résistance	16
Pressions sur les conseillers pour signaler les « mauvais » chômeurs	17
Les chômeurs bientôt contrôlés 24h/24 ?	17
ARTICLE 6 Mentions spéciales sur les mouvements en cours.....	18

ARTICLE 1 Allégations et non-dits

Publié le 01/02/2019 • Par La Gazette • dans :actu [France](#)



La réforme de la fonction publique, portée par Olivier Dussopt, est maintenue à l'agenda du gouvernement. Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics s'affiche confiant : « Elle sera adoptée avant l'été », répète-t-il à l'envie.

Réforme territoriale

La réforme serait-elle imperméable au mouvement des « gilets jaunes » et décorellée du grand débat national ? Pas si sûr. Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, l'a pourtant assuré lors de la conférence de presse qui a suivi le conseil des ministres du 23 janvier : « *La concertation avec les organisations syndicales se superpose avec le grand débat national [...] mais, si des idées émergent à l'occasion du grand débat national, elles pourront enrichir le texte.* »

Ironie

Une belle assurance : auparavant, il se murmurait pourtant que la réforme devait être présentée courant février ; désormais, on viserait plus certainement le conseil des ministres du 27 mars.

Sur le fond, le grand débat national n'affecterait pas non plus la réforme : « *Je ne suis pas convaincu que les questions relatives à la compétence des CAP, aux moyens et outils juridiques pour encadrer la promotion dans telle ou telle catégorie d'agents ou la gestion des ressources humaines soient au cœur des débats* », ironisait Olivier Dussopt sur Sud radio le 24 janvier.

Appel à la grève

Une belle assurance, encore, alors qu'indéniablement, le maintien du pouvoir d'achat et le service public « de demain », dans tous les territoires, concernent les agents. D'ailleurs, tous les syndicats, à l'exception de FO, ont lancé une pétition pour demander, entre autres, le dégel du point d'indice. **Un appel à la grève est lancé pour le 5 février.**

Alors, est-il crédible d'affirmer que le grand débat national et la réforme de la fonction publique sont deux chantiers menés « en parallèle » ? Faut-il donc croire Benjamin Griveaux qui a encore assuré que personne, au sein du gouvernement, n'aurait manifesté son inquiétude de voir les fonctionnaires descendre, eux aussi, dans la rue ?

ARTICLE 2 Quels impôts pour financer les services publics locaux ?

Publié le 01/02/2019 • Par La gazetteb • dans : [Actu experts finances](#), [France](#)



La réforme de la fiscalité locale, promise pour le printemps, est encore loin d'être dessinée, et les voix discordent sur le modèle à mettre en place pour financer les services publics locaux. Faut-il ou non chercher l'autonomie fiscale à tout prix ? Faut-il un impôt citoyen ? Les taxes doivent-elles être affectées ? Des questions débattues lors d'un colloque de l'ADCF et de la Caisse d'épargne.

Fiscalité

A écouter, les intervenants de la journée loi de finances organisée par l'ADCF et la Caisse d'épargne, jeudi 31 janvier, une chose est sûre : les contours de la nouvelle fiscalité locale sont loin d'être définis, et la réforme promise n'en a pas fini de susciter des débats. D'un côté, il y a les défenseurs de l'autonomie fiscale du bloc communal, à l'instar du député Christophe Jerretie (LREM, Corrèze). Il prône, pour remplacer la taxe d'habitation – qui devrait disparaître en totalité –, l'affectation des taxes directes ménages aux communes et intercommunalités, auxquelles s'ajouterait une part de CVAE.

« La lisibilité de l'impôt est une nécessité. Nous devons clarifier les choses, les élus et la population ont besoin de ça », explique-t-il lors de la table-ronde ce jeudi. En contrepartie, les départements, qui perdraient leur part de TFPB, verraient « remonter à l'Etat tout ce qui est lié au social », le reste étant compensé par une part de CSG ou de TVA. « Rien n'est arrêté » au sein du groupe de parlementaires qui planche « depuis au moins six mois pour trouver des solutions », pas plus qu'au niveau du gouvernement, assure-t-il.

Maintenir un lien entre impôt et territoire

« Garantir le lien entre l'impôt local et le territoire, ça me paraît le BA-ba », estime pour sa part Isabelle Briquet, vice-présidente de Limoges Agglomération, qui souhaite néanmoins maintenir une part d'autonomie fiscale pour les départements. Elle souligne que « la TH avait certaines vertus » et qu'il ne faut pas « trouver des solutions qui soient pires : TVA, écotaxe...cela reviendrait à faire payer bien plus les ménages les plus défavorisés... ».

Elle suggère donc pour le bloc local « une formule qui pourrait être un mixte entre une assiette foncière et une assiette sur une part de revenus » et qui serait « plus équitable que ce qu'on peut nous proposer jusqu'à présent ».

L'autonomie fiscale, « pas une valeur sûre »

D'un autre côté, il y a ceux pour qui l'autonomie fiscale ne doit pas forcément être le Graal pour les collectivités. « Avec ce qui se passe en ce moment dans les rues, ce n'est peut-être pas une valeur sûre ! », relève Charles Guené. Mais surtout, rappelle le sénateur (LR) de Haute-Marne, « dans 50 à 60 % du territoire, [elle] est un leurre car il n'y a pas de base. La seule ressource complémentaire [des collectivités] pour assurer leurs compétences, c'est la péréquation. Or elle est soumise à pression de la part de ceux qui y contribuent... »

« Il ne faut pas se focaliser sur l'autonomie fiscale, même s'il en faut un minimum », abonde Charles-Eric Lemaignan, premier vice-président de l'ADCF. « Je préfère avoir une assiette lisible, évolutive et cohérente avec les compétences » de la collectivité.

Impôt citoyen

L'association préconise depuis des mois un « impôt citoyen », qui serait complété par de la péréquation – « type Fpic, qui est un bon système », selon l'ancien président d'Orléans Métropole. « Faire un impôt unique regroupant tous les impôts pesant sur les ménages, on l'a proposé il y a un an. Cela fait son chemin, peut-être qu'on y arrivera dans un deuxième temps de la réforme fiscale », espère Christophe Jerretie.

Une proposition qui pourrait également satisfaire Charles Guené, qui plaide pour une modernisation de la TH et de la TFPB, qui seraient appuyées sur « des valeurs et non des bases, sur lesquelles les collectivités pourraient jouer » : « Si je ne suis pas pour l'autonomie fiscale, je suis pour la liberté de gestion... »

Coûts des services publics

Mais surtout, le sénateur recommande que des ressources soient attribuées aux territoires en fonction de leurs charges réelles, sur le modèle des « standards de charges » mis en place en Italie et qui « permet aux citoyens de suivre le prix du service public ».

Car derrière la question des ressources des collectivités se pose celle du financement des services publics. Qui doit les payer : le contribuable ou l'utilisateur ? A l'heure où la crise des « gilets jaunes » a mis en exergue que le consentement à l'impôt n'était plus évident, la réforme de la fiscalité locale ne pourra se faire sans envisager cette dimension.

« La population souhaite qu'on affecte les taxes, nous devons trouver comment », admet Christophe Jerretie. « On l'a vu, la contribution climat énergie ne peut être supportable et soutenable que si elle est

affectée à une compétence et lisible, pour que le citoyen puisse apprécier le niveau de service public rendu », indique Nicolas Portier, délégué général de l'ADCF. Un constat partagé par Isabelle Briquet, pour qui « il est important d'avoir en face de chaque taxe le service rendu, pour que les administrés s'y retrouvent ».

Associer les entreprises

Y compris les entreprises, qui ont le sentiment d'être « *beaucoup imposées, d'avoir beaucoup de charges* », selon les mots de Jean-Luc Monteil, président de la commission Animation réseaux des régions et territoires du Medef, qui estime notamment « profondément injuste qu'on soit imposés sur les facteurs de production. « *On n'est pas décisionnaires, mais en bout de ligne, on est attendus. On est dans un système où est on est pas loin de la rupture* », a prévenu le président du Medef Paca.

Un discours qui a piqué au vif Charles-Eric Lemaigen : « *Vous nous reprochez opacité et manque de transparence, travaillons ensemble ! [Mais] pour travailler ensemble, il faut respecter les contraintes de l'autre...* » A notamment été évoquée l'épineuse question du versement transport, sans lequel « il ne peut y avoir de politique de transport en France » selon l'ancien président de l'ADCF.

Mais également celle de la fiscalité écologique, qui inquiète aussi les entreprises : « *il faut qu'on soit dans un cadre fiscal constant, et qu'on ne profite pas du verdissement de l'impôt pour nous en rajouter une couche !* », prévient Jean-Louis Monteil.

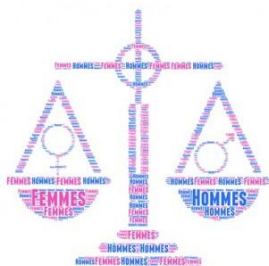
Qu'est-ce qui rend l'impôt acceptable ?

Pour être accepté, l'impôt doit remplir plusieurs critères, estime Charles-Eric Lemaigen.

- finalité : ses objectifs doivent être clairs (impôt comportemental, de rendement ou de solidarité ?)
 - équité : la capacité contributrice de chacun doit être bien étudiée
 - transparence : à quoi l'impôt est-il utilisé ?
 - lisibilité
 - évaluation (tout en conservant une stabilité)
-

ARTICLE 3 Egalité professionnelle femmes/hommes: les mesures du projet de loi fonction publique

Publié le 30/01/2019 • Par [LA Gazette](#) • dans : [Toute l'actu RH](#)



Le comité de suivi chargé de veiller à la mise en œuvre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique s'est réuni pour la première fois le 29 janvier. La rencontre, présidée par le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt, a permis de lister les dispositions qui seront intégrées dans le projet de loi fonction publique et de déterminer les modalités de travail du comité.

Tout le monde attend le projet de loi réformant la fonction publique qui doit être présenté en conseil des ministres le 27 mars. Sollicitée sur le sujet lors d'une matinée organisée par l'Association de petites villes de France sur les DGS ce 29 janvier, la députée LREM Emilie Chalas, qui coordonne le groupe fonction publique à l'Assemblée nationale, a indiqué que le projet de loi pourrait comporter quatre chapitres (contractuels, mérite, mobilité, dialogue social) correspondant aux quatre chantiers soumis à concertation depuis un an.

Viendraient s'y rajouter deux autres sur le handicap et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le projet comporterait une cinquantaine d'articles.

Six mesures

De fait, les mesures prévues dans l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé le 30 novembre dernier requièrent des modifications législatives.

Lors de la première réunion du comité de suivi de cet accord qui s'est tenue le 29 janvier, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, Olivier Dussopt, et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ont présenté les six mesures qui seront intégrées dans le texte:

- Obligation pour les employeurs publics d'élaboration d'un plan d'action « égalité professionnelle » pluriannuel de 3 ans dont le non-respect est sanctionné (action 1.1). La loi fixera un seuil pour les collectivités territoriales et leurs EPCI.
- Renforcement du contenu du rapport de situation comparée élaboré par les employeurs publics (action 1.4). Devront y être ajoutées les données relatives aux actes de violences sexuelles, de harcèlement et d'agissements sexistes, ainsi que les données relatives aux écarts de rémunération.
- Extension et renforcement du dispositif des nominations équilibrées (action 2.3). Le seuil de soumission applicable aux collectivités et aux EPCI sera abaissé à 40 000 habitants. Des pénalités s'appliqueront en cas de non respect.
- Prise en compte de l'équilibre femmes-hommes lors des avancements de grade (action 3.6).
- Non application du délai de carence pour les congés de maladie pendant la grossesse.
- Obligation pour les employeurs publics de mise en place d'un dispositif de signalement des violences, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes.

Pas de fonds pour les collectivités

Le fonds qui doit aider au financement d'actions de prévention et lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ne concernera, pour cette première année, que l'Etat (celui-ci va lancer des appels à projets). Ce fonds doit être alimenté par des pénalités versées par les employeurs. D'après les premières discussions, on s'orienterait plutôt vers trois fonds, un par versant. Les collectivités ne pourront donc pas en bénéficier cette année.

Selon la méthode annoncée, le projet des mesures législatives seraient présentées aux organisations syndicales en même temps que le projet des textes réglementaires.

Les syndicats vigilants sur une application à tous les agents

Le détail des mesures reste encore à discuter, tous les aspects sont loin d'être réglés. Des organisations syndicales présentes à la réunion attirent l'attention sur l'importance d'une application des mesures d'égalité professionnelle à tous les agents. Y compris ceux des petites structures. Or difficile de pénaliser une petite collectivité de la même façon qu'une grande pour cause de plan d'action qui ne serait pas mis en place. « Nous serons vigilants pour que cela s'applique à tous les agents, il faut trouver un dispositif pour les petites collectivités et les petits établissements », prévient, entre autres, Monique Gresset (CFDT).

Volonté d'avancer rapidement

Les organisations syndicales relèvent la volonté d'avancer et la rapide mise en place du comité de suivi de l'accord, dont l'installation était prévue par le protocole signé le 30 novembre. Elles n'en demeurent pas

moins attentives : « nous serons exigeants sur le suivi de la mise en œuvre de l'accord et sur la prise en compte de l'égalité professionnelle dans toutes les dispositions du projet de loi », explique Alain Parisot pour l'Unsa.

De fait, les mesures annoncées comportent certaines « incohérences », entre cette volonté sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les pistes envisagées par le gouvernement sur la rémunération au mérite ou encore les CHSCT, souligne Bruno Collignon (FA-FP).

Deux autres réunions en 2019 et un tableau de bord de suivi des actions

Cette première réunion a également permis de déterminer les modalités de suivi de l'accord et le rôle du comité de suivi mis en place (mise en œuvre des actions, respect des échéances, articulations avec les travaux du Conseil commun de la fonction publique...). Celui-ci se compose des employeurs publics et des organisations syndicales signataires de l'accord (CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CGC, FA-FP, Solidaires).

Un tableau de bord, dont les données proviendront en partie de ce que feront remonter les employeurs publics des trois versants, permettra de présenter, par trimestre, l'avancée des actions selon le calendrier fixé par l'accord. Deux autres réunions du comité de suivi sont d'ores et déjà prévues au second trimestre et au quatrième trimestre 2019.

ARTICLE 4 Avec le prélèvement à la source, « on a encore moins les moyens de taper sur les gros fraudeurs »

PAR BASTAMAG LE 29 JANVIER 2019



Les agents des impôts sont pris en étau entre le sentiment d'injustice fiscale et la mise en œuvre du prélèvement à la source : « On sent une haine des gens pour nous, c'est terrible », témoignent certains. Les accueils des centres des impôts sont pris d'assaut par les contribuables, avec leurs questions et leurs inquiétudes sur la réforme.

Loin des déclarations rassurantes du ministre Gérald Darmanin, qui se félicitait le 7 janvier de l'absence de « bug », les fonctionnaires des impôts sont débordés : absence de formation, problèmes informatiques, prolifération des mails et organisation défailante sont leur lot quotidien. La réforme présentée comme simplificatrice rend encore plus difficile leur métier. Récit.

14h30, mardi 15 janvier, dans une ville du grand ouest. Une file d'attente de plusieurs heures s'étire au rez-de-chaussée du centre des impôts. Cet après-midi, comme tous les jours depuis le début du mois de janvier, il faudra fermer les portes un peu avant 16h, soit 1h30 avant la fin du service, pour que les agents aient le temps « d'absorber » la file d'attente...

La majorité de celles et ceux qui se déplacent depuis début janvier veulent des renseignements sur le prélèvement à la source (PAS). Voté par les députés dans la loi de finances 2018, le PAS – qui concerne l'impôt sur le revenu – n'est entré en vigueur que le 1er janvier 2019 [1].

« On a d'abord vu les retraités, puisqu'ils touchent leurs pensions en début de mois, explique Natacha. Puis sont arrivés les chômeurs, qui reçoivent leurs indemnités le 15. » « Fin janvier, on va avoir tous les salariés qui ont été prélevés "à l'insu de leur plein gré" », ironise Iseult. Le prélèvement à la source suscite tant de questions que les agents en charge de l'accueil sont débordés, partout en France.

« La grande réforme de simplification » s'avère... compliquée

« Les gens ont besoin de voir quelqu'un. Cela les rassure, dit Jules. Et il y a parfois des erreurs. Par exemple, un taux d'imposition calculé sur le brut au lieu d'être calculé sur le net. » Passée cette première vague, viendra la contestation des prélèvements effectués. Et les questions concernant la déclaration sur les revenus de 2018, qu'il faudra faire, comme tous les ans, avant le mois de mai – le prélèvement à la source concernant déjà, lui, les revenus de 2019. Puis, en septembre, se manifesteront les gens mécontents de devoir rembourser un crédit d'impôt datant de 2017, indûment perçu depuis janvier parce que leurs déclarations de revenus 2018 n'auront été réactualisées qu'au printemps... Heureusement que la mesure fiscale est « une grande réforme de simplification », comme l'a affirmé le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin, le 7 janvier [2].

Pour faire face à cette affluence qui a été – un peu – anticipée, les agents ont été invités, oralement, à ne pas prendre leurs congés en janvier. Une cinquantaine de contractuels ont aussi été embauchés sur tout le territoire, ainsi que des services civiques. « Ils sont censés orienter les gens, c'est tout. Mais on sait bien, nous, que les services civiques font aussi de l'information », protestent les agents.

580 euros par mois pour expliquer la complexité fiscale, sachant que nombre d'agents aguerris ont du mal à y retrouver leurs petits, voilà une entrée dans la vie active alléchante. Sans compter que les personnes qui se pressent à l'accueil ne savent pas toujours garder leur calme. « Les agents des finances publiques sont en première ligne face au mécontentement lié à la baisse du pouvoir d'achat et à l'injustice fiscale,

souligne la CGT finances publiques. Ils ont déjà fait les frais d'actions parfois violentes dans l'exercice de leur mission depuis novembre 2018 » .

« Les mails s'accumulent tant, qu'on ne pourra jamais y répondre »

Le degré « d'impréparation » de la réforme sidère les fonctionnaires des impôts, contredisant – encore – le ministre Gérald Darmanin ravi, le 7 janvier, que « tout se passe comme prévu ». « On est réquisitionnés tous les jours pour aller à l'accueil », répond Annick qui travaille normalement au contrôle, dans les bureaux. Idem parmi les agents qui gèrent la taxe professionnelle, la taxe foncière, etc.

Nombre d'entre eux n'ont reçu aucune formation aux nouveaux logiciels. « Face aux contribuables, je bidouille, dit Marie-Laure, trente ans d'impôts derrière elle. J'essaie de cliquer à plusieurs endroits de l'écran, pour voir où est-ce que je peux intervenir. Certains me demandent pourquoi ils ont un taux d'imposition de 6 %, alors que c'est normalement 0 %. Je ne sais pas, et en plus je n'ai pas la main. C'est à l'employeur de modifier. »

« On répond approximativement, ajoute Natasha, 30 ans d'impôts elle aussi. C'est compliqué pour les gens, ça les fâche, je comprends. Pour nous ce n'est pas satisfaisant non plus. » Ces réponses approximatives sont considérées par la direction comme des « réponses d'attente » – joie de la novlangue managériale – accordées aux usagers. « Nous aimerions apporter des réponses réelles », rétorque Natasha.

La ligne téléphonique spéciale mise en place pour le prélèvement à la source a vite été saturée. Lundi 14 janvier, les agents ont découvert un nouveau planning sur leur bureau. « Pour délester les centres d'appel qui sont débordés, ils ont décidé d'ouvrir des lignes téléphoniques dans le département, et ce sont les agents des impôts qui assurent les vacations. On doit tourner pour répondre au téléphone, avec des demandes qui arrivent de tout le territoire », explique Annick. « Et bien sûr, nos autres missions courent toujours pendant ce temps, précise Isabelle qui emporte avec elle de quoi avancer sur ses dossiers, entre deux coups de fils. Mais l'ordinateur des salles de téléphone rame terriblement, et parfois ça plante. Résultat : on n'avance pas, et les dossiers en retard s'accumulent. »

Un logiciel vieux de 30 ans

Le plantage des logiciels est quasi-quotidien aux impôts. Mais avec le prélèvement à la source, c'est pire que jamais. L'application qui permet aux usagers d'envoyer des courriels, et aux agents d'y répondre, est régulièrement en panne. « C'est une catastrophe, soupire Annick. Dans les bureaux, on entend soudain : "Ça y est, ça marche !" Et puis paf, ça replante. Les mails s'accumulent tant qu'on ne pourra jamais y répondre. » Dans un rapport paru en juin 2018, la Cour des comptes souligne que les investissements informatiques sont trop faibles au sein de la direction générale des finances publiques, avec des programmes parfois très anciens.

Annick, Marie-Laure et Iseult confirment cette analyse, évoquant avec un rire de dépit le logiciel qui permet d'enregistrer les modifications foncières – constructions d'appartements, de garages, de parkings... – qui

entraînent des changements de fiscalité : « Il s'appelle "Magic", et il date de l'époque du Minitel. Quand on fait une erreur de saisie sur un appartement, il faut tout refaire. On ne peut ni effacer, ni modifier. Quand on est dessus, il faut savoir garder son calme... »

Si le prélèvement à la source déstabilise l'organisation du travail, il y a en fait longtemps, déjà, que les choses vont de mal en pis du côté des impôts. Quand on interroge les agents présents depuis parfois plus de 30 ans, ils évoquent un moment charnière : la fusion avec le Trésor (Direction générale de la comptabilité publique, DGCP), intervenue en 2007 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. « La supercherie, à l'époque, ça a été de faire croire que les deux administrations faisaient le même travail, avance un responsable syndical Solidaires.

Or, les agents du Trésor faisaient très peu de recouvrement. Ils s'occupaient des collectivités, des hôpitaux, des cantines. Ils n'étaient pas compétents pour tout ce qui est répression. »

Plus le temps de faire du contrôle

Comme lors de la fusion entre l'ANPE et la caisse des Assedics en 2009 (transformés en Pôle emploi), deux manières de travailler se font face, et les agents doivent intégrer au pas de course de nouveaux savoir faire. « Désormais, il faut qu'on soit compétents dans tous les domaines. On ne peut pas. » Après la fusion de 2007 a démarré la révision générale des politiques publiques (RGPP) : un départ à la retraite sur deux n'a plus été remplacé, pour faire fondre la masse des agents. « Et maintenant il y a "Cap 2022", qui prévoit de nouvelles suppressions de postes. » Aux impôts comme ailleurs dans la fonction publique, il faut sans cesse faire plus, avec de moins en moins de collègues.

Au fur et à mesure que les tâches s'empilent et que le travail se transforme en une succession d'urgences, les agents ont l'impression que leurs compétences s'amenuisent. « On n'a plus une minute pour se former, alors que la fiscalité française est très complexe », signale Jules. « On n'a plus de temps de respiration, et surtout, plus le temps de faire le cœur de notre travail : du contrôle », se désolent plusieurs agents. « Les revenus fonciers – les loyers perçus par exemple – beaucoup ne les déclarent pas. On le sait, admet Marie-Laure. Mais on n'a pas le temps de recouper leurs déclarations avec celles des locataires ! Avant, on le faisait. Et on redressait. »

Souffrance au travail

« On était contents d'attraper des gros fraudeurs », se souvient Daniel, évoquant un dossier qui lui avait demandé un mois complet de travail : un gros propriétaire d'une trentaine de logements, qui avait déclaré des travaux pour bénéficier d'une baisse d'impôts. Soupçonnant une fausse déclaration, Daniel avait investigué, avec l'accord de sa hiérarchie. « Sur un tel dossier, il faut aller voir chacun des appartements, demander les factures des travaux, vérifier les permis en mairie... Ça prend beaucoup de temps. C'est

tellement plus simple de redresser un retraité qui a bénéficié, à tort, d'un crédit d'impôt sur sa chaudière, parce qu'il s'est trompé, ou que la marque installée n'était pas éligible... En plus, on est sûr qu'il va payer, lui. » Natasha soupire : « *La hiérarchie nous dit qu'il faut "adapter les enjeux aux moyens". Et comme on n'a plus les moyens de taper sur les gros... »*

« *Il y a une industrialisation des tâches, poursuit Natasha. Ils veulent maintenant que l'on contrôle une ligne de la déclaration de revenus chacun. Alors qu'une déclaration n'a de sens que dans la globalité. Les collègues vivent cela très mal. »* Les directions ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre le mécontentement général.

« *Ils nous disent : "On vous dit ce qu'il faut faire, vous n'avez pas besoin de réfléchir", intervient un agent syndiqué à Solidaires. C'est précisément le problème : les gens ont besoin de réfléchir.*

*Ce n'est pas parce qu'on nous donne des scripts de travail que nous sommes contents, au contraire. Les dépressions, les arrêts maladie, les mi-temps thérapeutiques se multiplient. Il y a aussi des suicides. » **

Dans les locaux syndicaux, il est devenu courant que des agents débarquent en larmes. « *C'est nouveau, et cela nous inquiète* », dit Jules.

« Il nous arrive de ne plus dire que l'on travaille aux impôts, pour avoir la paix »

« *On sent en plus une haine des gens pour nous, c'est terrible. Il nous arrive de ne plus dire que l'on travaille aux impôts, pour avoir la paix* », dit Iseult. « *Les impôts n'ont pourtant pas augmenté, mais il y a un discours très destructeur depuis plusieurs années, dont nous percevons vraiment les effets* », analyse un responsable départemental de Solidaires. Si les politiques, et certains médias, n'ont de cesse de parler des impôts, ils omettent la plupart du temps de dire à quoi ils servent. « *5 jours d'hôpital = 6500 euros, une année de lycée = 10 200 euros, une sortie de pompiers = 500 euros, rappelle la CGT. En l'absence de recettes fiscales, ce sont autant de services gratuits que nous devrions financer individuellement.* »

Le contrôle, ce n'est pas que de la répression, précisent plusieurs agents : « *Quand on avait le temps, lors du premier contrôle, on faisait des dégrèvements d'office si on voyait que les gens s'étaient trompés. En cas d'erreur on rappelait, pour éviter au contribuable de se retrouver en contentieux.* » Il y a quelques mois, les agents se sont mobilisés quand le gouvernement a annoncé qu'il allait taxer d'office les personnes non imposables qui n'avaient pas déposé leur déclaration. Le gouvernement a reculé.

Vers « une diminution de la richesse collective au profit de la richesse individuelle » ?

Depuis plusieurs années, au fur et à mesure que l'État « numérique » s'impose, les fonctionnaires des impôts alertent sur l'abandon des usagers qui ne sont pas connectés. « Il y a les personnes âgées mais aussi toute une jeunesse complètement désœuvrée et sans connexion, remarque Iseult. Nous les voyons tous les jours à l'accueil. » Dans un rapport publié ce mercredi 16 janvier, le défenseur des droits Jacques Toubon, alerte lui aussi sur les inégalités d'accès au service public liées à la généralisation de la dématérialisation des démarches administratives.

Avec le prélèvement à la source, les agents des impôts se disent préoccupés par la prochaine étape, « *qui pourrait être la fusion entre la CSG (contribution sociale généralisée, ndlr) et la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale)* ». Pour le moment, les cotisations CRDS sont hors fiscalité. « *Mais si on fiscalise la sécurité sociale, comme on l'a fait avec la CSG qui était auparavant une cotisation, c'est l'État qui va reprendre main*, détaille Daniel.

Le gouvernement pourrait répartir les recettes en fonction des besoins de l'État, et plus en fonction de ce qui a été cotisé. Terminée la gestion paritaire, qui permet aux organisations syndicales d'avoir leur mot à dire. »

Les retraites par répartition se trouveraient menacées par de tels changements... « *Pour nous il y a une volonté de casser le rapport entre l'impôt et les citoyens, via la suppression des cotisations sociales qui pourrait être la suite logique du prélèvement à la source. C'est vraiment notre crainte, avec une diminution de la richesse collective au profit de la petite richesse individuelle.* »

ARTICLE 5 INFORMATION

« Cela va vraiment être très violent » : des agents de Pôle emploi réagissent aux sanctions contre les chômeurs

PAR SITE BASTAMAG : LE 15 JANVIER 2019

La loi sur « la liberté du choix de son avenir professionnel », votée en septembre dernier, avait prévenu : les contrôles sur les chômeurs allaient se durcir. Mais personne ne s'attendait à ce que les sanctions prévues contre les demandeurs d'emplois soient si rudes, y compris les agents de Pôle emploi. Annoncées fin décembre par un décret publié au journal officiel, ces sanctions prévoient de rogner, voire de supprimer les indemnités chômage pour des rendez-vous manqués, des offres d'emploi refusées, ou des connexions sur son espace personnel pas suffisamment fréquentes. Du côté des conseillers, c'est la consternation, teintée de colère et de stress.

Les nouvelles instructions sont tombées sur les bureaux des agents de Pôle emploi le 3 janvier dernier. Une dizaine de pages qui décrivent par le menu les obligations des demandeurs d'emploi et les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils n'y répondent pas. Et ce, dès le premier manquement. Une première absence à un rendez-vous entraîne une radiation d'une durée d'un mois. À la seconde absence, la radiation est étendue à deux mois et les indemnités sont supprimées pour une durée équivalente. À la troisième absence, on passe à quatre mois.

Ces radiations et suppressions d'indemnités seront également exponentielles en cas d'« *insuffisance de recherche d'emploi* » ou de « *refus de deux offres raisonnables d'emploi* », le tout laissé à l'appréciation des agents de Pôle emploi. « *J'étais en réunion de service le jour de l'annonce, se souvient Daniel, conseiller dans le Sud-ouest. Même les collègues les plus enclins à sanctionner les chômeurs ont déclaré que là, quand même, le gouvernement y allait un peu fort et que l'on risquait d'avoir des soucis au niveau de l'accueil.* »

« Désormais, pôle emploi a tout pouvoir. Il n'y a plus de regard extérieur »

Parmi les points « essentiels » à retenir : le fait que Pôle emploi dispose désormais du pouvoir de supprimer une partie ou la totalité du revenu de remplacement – l'assurance-chômage que perçoit un salarié licencié ou dont le contrat s'est terminé, et pour laquelle lui et son employeur ont cotisé. Avant la parution du décret, le 30 décembre 2018, qui définit les nouvelles règles de contrôle des chômeurs, la suppression du revenu des indemnités chômage nécessitait une saisine du Préfet.

« *Désormais, pôle emploi a tout pouvoir. Il n'y a plus de regard extérieur* », s'inquiète Émilie, qui travaille depuis plus de 30 ans auprès des demandeurs d'emploi en Bretagne, depuis l'époque des Assedics devenues Pôle emploi en 2009. Elle craint de voir le sens de son travail lui échapper totalement : « *Nous ne sommes pas là pour sanctionner et radier les gens, nous sommes là pour accompagner les personnes en recherches d'emplois et calculer leurs allocations au plus juste.* »

Ce contrôle et ces sanctions renforcés doivent être mis en place via de nouveaux formulaires et logiciels que les conseillers ne maîtrisent pas encore. Et pour cause : ils n'ont pas eu le temps de complètement se familiariser avec les « nouveaux » logiciels précédents... « *Cela fait partie des méthodes modernes de management du personnel, tempête Daniel. Il ne faut jamais être sûr de soi, jamais être en confort. Chez nous, on est fermés au public un jour par mois pour digérer les nouveautés informatiques, sans réussir à le faire du reste. Même les plus zélés, qui acceptent de faire des heures et des heures en plus pour pouvoir se mettre à jour n'y arrivent pas, c'est impossible.* »

« *Tout est plus dématérialisé. Les personnes un peu perdues vont l'être plus encore* »

Une recherche d'emploi jugée insuffisante, une « non présentation à une action de formation » ou refuser deux offres d'emploi considérées comme « raisonnables » indépendamment du niveau de salaire et des conditions de travail sont soumises à la même progression exponentielle des sanctions que les absences aux rendez-vous, avec une suppression des indemnités à la première erreur. « *C'est la double peine automatique, dénonce Daniel. La personne est suspendue pendant un mois. Et quand elle se réinscrit, on lui impute un mois. Elle se retrouve avec deux mois sans revenus.* » « *Ceux qui ont des facilités, qui se débrouillent avec l'outil informatique, il n'y aura pas trop de soucis pour eux, intervient une collègue. Mais les personnes qui sont loin de l'emploi, qui ne sont pas autonomes vis à vis du système informatique, ça va être plus compliqué pour elles. Elles vont se retrouver de plus en plus précarisées.* »

L'agente cite l'exemple des convocations aux rendez-vous, qui sont envoyées par Internet, ce qui suppose que les demandeurs d'emploi consultent très régulièrement leur espace personnel. « *Tout est de plus en plus dématérialisé. Il devient difficile de trouver quelqu'un à qui parler. Les personnes un peu perdues vont l'être plus encore.* » Pour justifier une recherche active d'emploi, il faut enrichir sans cesse son espace personnel numérique : être abonné aux offres d'emplois que l'on doit consulter tous les jours, mettre à jour son profil etc.

« *Cela lèse énormément les gens qui ne sont pas connectés, évidemment, sachant que l'on pourra désormais être sanctionné si on refuse de mettre son CV en ligne.* » Tarif – minimum – de la sanction : un mois de radiation et autant de temps d'indemnités en moins.

Ces conseillers qui font de la résistance

Pour tracer le comportement des chômeurs, le nombre de contrôleurs va augmenter. Généralisé en 2015, sous le quinquennat de François Hollande, le contrôle de la recherche d'emploi mobilise à présent 600 agents, soit trois fois plus qu'il y a un an. 1000 personnes devraient à terme travailler dans ce service. Consultés dès mai 2018 sur l'augmentation du nombre de contrôleurs, « *les syndicats se sont prononcés contre, rapporte Emilie. L'augmentation du nombre de contrôleurs se fait à effectifs constants, ce sont des conseillers qui changent de postes, ce qui réduit notre capacité à aider les personnes en recherche d'emploi. Cela stigmatise les chômeurs, les assimilant à des feignants et les forçant, ensuite, à accepter n'importe quelles conditions de travail.* » La loi dont dépend le décret sur le contrôle des chômeurs, qui s'intitule « Travail : liberté du choix de son avenir professionnel » porte décidément bien mal son nom.

Jusque là, de nombreux conseillers ont fait - tant bien que mal - de la résistance, protégeant les demandeurs d'emploi contre la politique du chiffre imposée par les radiations ou le retour forcé vers des emplois de piètre qualité. « *Quand une personne ne se présente pas, on peut faire un report simple de rendez-vous, décrit Daniel, qu'on ait réussi ou pas à la joindre par mail ou par téléphone. Cela évite qu'elle reçoive un courrier automatique d'avertissement avant radiation.* »

Les agents Pôle emploi peuvent également intervenir du côté des « offres raisonnables d'emploi » (ORE). Le nouveau décret prévoit qu'à partir de deux refus, le demandeur d'emploi pourra être sanctionné. Une

offre raisonnable d'emploi est censée correspondre au profil du demandeur d'emploi, défini dans son projet personnalisé d'aide à l'emploi (PPAE).

Pressions sur les conseillers pour signaler les « mauvais » chômeurs

« Le projet personnalisé d'aide à l'emploi définit un métier, une zone géographique, et un niveau de salaire, précise Daniel. Jusqu'alors, le demandeur pouvait refuser un emploi pour lequel il était moins payé qu'auparavant. C'est terminé puisque maintenant, on tiendra compte des salaires pratiqués sur l'aire géographique où un emploi est recherché. » Les conseillers tâcheront de continuer à ruser, en mettant par exemple un emploi inexistant dans l'aire de recherche du chômeur, ou en trichant un peu sur l'aire géographique de recherche « pour que les gens ne se retrouvent pas à travailler très loin de chez eux ». Mais ils craignent qu'il soit de plus en plus difficile de résister. « On va avoir plus de pressions. Si un conseiller ne signale jamais aucun chômeur au service du contrôle, cela lui sera reproché lors de son entretien annuel, c'est évident », soupirent-ils.

« On craint de ne plus avoir notre mot à dire », reprend Emilie. Jusqu'à présent, en cas d'avertissement pour radiation, le demandeur d'emploi pouvait venir directement en agence, et discuter avec le directeur. Les conseillers pouvaient donner leur avis.

« Le nouveau système va réduire ces possibilités d'intervention car les recours ne se feront plus en agence. Ils seront traités directement par le supérieur hiérarchique du directeur d'agence », regrette une conseillère. Tout sera fait par écrit. Il n'y aura plus cette possibilité d'être reçus. Un directeur territorial hésitera à contredire régulièrement un directeur d'agence zélé en matière de radiations. Autrement dit : une plus grande proportion de recours ne pourront aboutir.

Les chômeurs bientôt contrôlés 24h/24 ?

« Le respect des droits des chômeurs dépend de plus en plus de leur ténacité, se désole une conseillère. J'ai souvenir d'une personne à qui Pôle emploi certifiait qu'elle avait eu un trop perçu. Elle a téléphoné, écrit, rencontré une médiatrice, a finalement été reçue par un responsable départemental qui a finalement reconnu qu'elle avait raison. Quelqu'un de moins tenace aurait baissé les bras, et remboursé la somme qui lui était pourtant due. »

Un autre outil de contrôle devrait être expérimenté à partir du mois de juin. Il a fait bondir les conseillers : il s'agit d'un carnet de bord numérique, que les demandeurs d'emploi devront remplir chaque mois à l'occasion du renouvellement de leur inscription. Le maintien de l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est subordonné à la mise à jour de ce carnet de bord. « **Il faudra que les gens justifient de 35 heures de recherche active, s'indigne Daniel. Certains contrôleurs ne vont pas faire de cadeaux. Ça va vraiment être très violent. Tout ça pour faire baisser les chiffres du chômage.** »

Mentions spéciales sur les mouvements en cours

L'Union syndicale SUD Industrie



Le 5 février, on arrête tout : grève générale !

Depuis novembre, la colère sociale qui s'exprime à travers le mouvement des Gilets Jaunes a gagné tout le pays. L'Union syndicale SUD industrie est investie depuis le début dans ce mouvement légitime qui pose au centre des revendications la question de la redistribution des richesses et de la justice fiscale.

Ce mouvement est l'explosion d'un sentiment d'injustice, de mépris qui couve depuis plusieurs années et se situe dans la continuité des mouvements précédents sur les Lois Travail, et de toutes les contre-réformes injustes.

La réponse ne peut être ni la répression violente qui s'abat et qu'il faut combattre dans la rue, ni la mascarade de Grand Débat dont l'issue est déjà connue !

L'Union syndicale SUD industrie appelle aux manifestations des Gilets Jaunes du Samedi mais aussi à la grève générale du 5 février pour construire la convergence, malgré la construction de cette journée de manière malheureusement peu unitaire à la base. Pour faire plier le gouvernement et le patronat, il faut bloquer l'économie, et ceci, plus qu'une journée. Organisons-nous !

**C'est pourquoi SUD-Solidaires appelle à une GRÈVE GÉNÉRALE le 5 FÉVRIER et à la poursuite de ce mouvement dans les jours qui suivent.
Tous les salariés sont invités à se mettre en grève et à débattre de sa poursuite en organisant partout ou c'est possible des assemblées générales.**

- Pour une augmentation des salaires et pensions .
- Pour la baisse de la TVA et la remise en place de l'ISF.
- Pour la réindustrialisation avec des filières au service de la population (planification démocratique) et des conditions sociales harmonisées par le haut pour les salariés.
- Embauches massives et immédiates en mettant en place la réduction du temps de travail et la retraite à 55 ans pour toutes et tous.

Union syndicale SUD Industrie - 10 avenue Rachel, 751018 Paris - permanence@ussi.fr

⇒ C

REFERENCES

⇒ Le

RÉFÉRENCES

⇒

REFERENCES

C

⇒ Attribution

REFERENCES

D